

Intervention de la FSPF à la Commission des Comptes de la Sécurité sociale

La Commission des Comptes de la Sécurité sociale s'est réunie aujourd'hui. A la suite de la présentation de la situation des comptes sociaux par Olivier VERAN, ministre des Solidarités et de la Santé, la FSPF présente à cette réunion a adressé la contribution suivante :

Le système de santé et la sécurité sociale sont confrontés à une situation inédite, appelant des mesures et engagements, humains comme économiques, exceptionnels.

Un effort de guerre sanitaire, en somme, auxquels les pharmaciens d'officine ont pris toute leur part, en restant au service des Français tout au long de la crise. Alors que nos concitoyens désertaient les salles d'attentes des cabinets médicaux, les pharmaciens ont assuré la continuité des traitements des patients. Alors que les professionnels de santé de ville manquaient de masques, les pharmaciens se sont portés volontaires pour distribuer le stock de l'Etat partout sur le territoire.

Ces missions exceptionnelles, ils les ont assurées sans contrepartie, dans l'intérêt général. La situation l'exigeait, le réseau officinal était prêt, c'était notre rôle, notre devoir. Nous n'attendions pas de récompense.

Pour autant, nous ne nous attendions pas non plus à une sanction.

Or, c'est à l'évidence une punition financière du réseau officinal que transcrivent les mesures d'économies récentes et à venir. En effet, la révision à la baisse du montant des honoraires complexes va coûter 60 millions d'euros à l'officine. L'absence de compensation du déremboursement de l'homéopathie va entraîner une diminution de notre rémunération règlementée de 120 millions d'euros. La réduction des délais d'écoulement de stock des médicaments en cas de baisse de prix de 30 à 18 jours aura un impact de 45 millions d'euros.

A ces mesures s'ajoute l'impact des nouvelles économies réalisées *via* les baisses des prix des médicaments et les craintes de déstabilisation liée à l'article 66 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2020.

Au total, l'impact de l'ensemble de ces mesures sur l'économie de l'officine s'élève à 285 millions d'euros, une perte moyenne de 1 100 € par mois pour les 22 000 officines restantes sur le territoire qui va peser sur les ressources des 26 500 pharmaciens libéraux et obère les perspectives d'évolution salariale des 120 000 salariés de l'officine, préparateurs et pharmaciens adjoints.

L'Etat disait pourtant tirer les conséquences de la crise sanitaire pour le système de santé et pour les professionnels, pour ne plus en faire une variable d'ajustement budgétaire, en revalorisant certaines carrières et rémunérations. Tel a été le cas à l'hôpital et dans les cliniques. Il entendait également se rapprocher des territoires, y dynamiser l'activité économique et y consolider l'offre de soins. En sanctionnant ainsi l'officine, il se dédit sur les deux points. La pharmacie est en effet le premier lieu de santé de proximité et l'équipe officinale, population diplômée et qualifiée, participe de la vitalité de

nombreux territoires défavorisés.

Ceci est d'autant plus incompréhensible que les pharmaciens voient leurs missions s'enrichir ou s'élargir, notamment en termes de prévention. Des missions qui demandent une disponibilité considérable et, pour certaines d'entre elles, des investissements matériels souvent conséquents.

Les pharmaciens se tiennent ainsi prêts pour la campagne de vaccination antigrippale qui débutera le mois prochain, et pourraient être encore davantage mobilisés dans la lutte contre l'épidémie de covid et le dépistage de la maladie par le déploiement et la réalisation de tests antigéniques.

Les pouvoirs publics s'appuient ainsi d'une main sur le maillage territorial de l'officine, l'une des forces du système de santé français, mais ils le détricotent de l'autre.

Face à cette situation sanitaire inédite, les pharmaciens tiennent leurs postes, au service des Français, des soins de proximité et de la santé publique. Au plus fort de la crise, nous avons mis le réseau à la disposition des autorités. Et si c'est à refaire, nous le referons. Mais si c'est à refaire, dans quelques années, ce n'est pas sur 22 000 officines que l'Etat pourra compter, nous en perdons 200 par an et le rythme va s'accélérer ; alors 5 000, 10 000 de moins ? Voilà la perspective, qui se précise chaque année, dans laquelle ces nouvelles mesures d'économies s'inscrivent. **La FSPF demande que soit fournie au Parlement une étude d'impact sur l'économie de l'officine des mesures de la LFSS 2020 et du PLFSS 2021 afin que soient prises les mesures correctives nécessaires.**